



## Separation depuis 5ans et demi

Par **RIOTTO**, le **27/12/2009** à **22:39**

Bonjour,rnrnapres 5ans de separation,mon mari vivant en concubinage avec une femme dont il va avoir un second enfant, le divorce peut-il etre prononcé d'office ou dois je faire la demande et dans ce cas,est ce a moi de tout payer?rnrnApres consultation aupres d'un avocat la somme a payer dit elle serait de 1200euros pour elle et de 300 pour un confrere en bretagne ou reside mon mari(ht bien sur)rnrnActuellement je ne travaille qu'en cesu et n'ai pas assez de revenus pour payer tout cela. rnrnQu'elle est la solution?rnrnMERCI de votre reponse, cordialement.